

Forum & débats

SOMMAIRE >>> DOSSIER : Quel est le juste rôle de l'État? P. 12-13

>>> REVUE ET AGENDA : P. 14 >>> POINT DE VUE : Le spectre de l'inflation, par Alberto Toscano P. 14

ENTRETIEN >>> Alain Supiot, professeur de droit, fondateur de l'Institut d'études avancées de Nantes

« Il n'y a pas d'évaluation sans référence à des valeurs »

Soucieux du respect aujourd'hui trop souvent bafoué de la dignité humaine, Alain Supiot oppose à une société de total libre-échange la notion d'indispensable justice sociale

Dans la déclaration de Philadelphie de 1944 (1), que vous remettez à l'honneur dans votre dernier ouvrage, il est écrit : « Le travail n'est pas une marchandise. » Comment définiriez-vous « le travail » selon l'esprit de Philadelphie ?

ALAIN SUPIOT : Dire que le travail n'est pas une marchandise est une position de principe. Car le capitalisme, justement, le traite comme une marchandise. Et c'est au prix d'une séparation artificielle entre la personne et l'activité qu'elle déploie, ce qui est tout à fait neuf et rompt avec une perception du travail qui était vécue jusqu'alors comme une inscription dans l'ordre naturel. Pour le paysan grec, le travail était une forme de prière. Le travail, c'est la soumission de l'être humain à la nécessité de s'alimenter et le lieu où s'exprime sa capacité à maîtriser les choses. Il se joue donc là un élément fondamental de la condition humaine. Or la remise en cause de cet équilibre par la qualification juridique du salariat et du contrat de travail a profondément changé la donne.

Faut-il toujours partir de la notion de travail pour définir les lois d'une société ?

La répartition des places et celle des revenus sont par nature des questions liées à celles du travail. Or aujourd'hui, dans le monde du management, on ne parle même plus de travail – comme si cette notion pouvait être purement et simplement liquidée – mais de ressources humaines ou de capital humain. C'est un pas de plus vers l'alignement de l'activité des hommes dans l'univers des choses. Pourtant – et on l'oublie de plus en plus – dans le travail existe une part irréductible d'opacité. Même dans les tâches les plus humbles, il y a une inscription de l'esprit dans le monde. Par exemple, un journaliste, quand il prend des notes, ne le fera jamais de la même manière que n'importe lequel de ses confrères. Et cela s'oppose à une normalisation totale des activités humaines.



Pour Alain Supiot, le travail constitue « un élément fondamental de la condition humaine ».

Alors comment sortir de la dérive du « tout quantifiable » que vous dénoncez dans votre livre ?

On en sort nécessairement parce que le principe de réalité resurgit toujours. Je veux simplement rappeler qu'il n'y a pas de calcul sans sens du calcul, pas d'évaluation sans référence à des valeurs, pas de mesure sans unité de mesure. Autrement dit, la quantification du monde ne peut avoir de sens que par rapport à des références qui, elles, ne sont pas calculables. Et si l'on s'emploie à supprimer la frontière entre le calculable et l'incalculable, on fait disparaître la possibilité même de contrôler la validité de son calcul. Donc on s'enferme dans des boucles autoréférentielles, et c'est ainsi qu'on construit un monde de représentation de l'univers par des chiffres, qui est de moins en moins fidèle à ce qu'il est censé représenter.

Si le seul « quantifiable » n'est pas assez fiable, sur quelle valeur peut-on asseoir le droit à la justice sociale et à la dignité ?

Pour moi, la dignité n'est pas un droit, elle est d'abord une charge. Elle signifie que les hommes ne sont pas des bêtes et qu'ils ne doivent ni être traités comme telles ni se conduire comme telles.

La justice sociale étant une condition essentielle du respect de la dignité, comment lui redonner la priorité ?

La culture juridique conduit à préférer toujours les solutions pacifiques et les évolutions réfléchies aux crises violentes. Un droit qui fonctionne correctement est capable de métaboliser les ressources de la violence. Cela suppose un art des limites incompatible avec l'aspect illimité de la circulation des capitaux et des marchandises. Or je crois qu'il faudrait s'employer à reconstruire des mécanismes de découvertes permanentes de la solution la plus juste à un moment donné. Et c'est la raison pour laquelle la déclaration de Philadelphie invitait à repenser les rapports économiques et financiers à l'échelle internationale sans récuser a priori l'idée qu'il puisse y avoir des limites à la circulation des choses et à la liberté du marché.

À cet effet, il serait raisonnable que les grands ensembles continentaux définissent des grands objectifs sociaux, et ouvrent ou ferment leurs frontières en fonction de la réalisation de ces objectifs. **Comment aider les politiques à imposer cette régulation nécessaire ?**

La sphère politique, hélas, est très déconnectée des réalités du monde du travail. De ce point de vue, ce sont plutôt les organisations syndicales qui sont encore parmi les mieux placées pour garder le contact avec les réalités socio-économiques. Mais ce qui rend aujourd'hui la situation dangereuse, c'est qu'il existe un puissant sentiment d'injustice sociale dans nos pays, qui ne dispose pas de canaux politiques appropriés pour s'exprimer.

« Il existe un puissant sentiment d'injustice sociale dans nos pays, qui ne dispose pas de canaux politiques appropriés pour s'exprimer. »

Ce sentiment ne pourra qu'être accru par le fait qu'on a mis à la charge des citoyens les abîmes de pertes financières opérées par les marchés financiers. La tentation politique sera alors de détourner vers la haine de l'étranger ce sentiment d'injustice. C'est un grand classique. Au lieu de retenir des années trente le fait qu'il faut maintenir le libre-échange, on ferait mieux d'en retenir le fait qu'une paupérisation de masse ajoutée à des campagnes xénophobes peut produire des résultats catastrophiques.

L'esprit de Philadelphie ne peut-il pas être réactualisé par les États aujourd'hui ?

Oui, et d'ailleurs l'avenir se découvre en se faisant. Par exemple, la crise financière pourrait être une opportunité afin de signer un pacte fondateur entre les différents pays européens. Dire à une échelle continentale qu'on a des objectifs et des priorités pour l'intérêt commun, inviter ses partenaires à se mettre d'accord sur des règles mettant la circulation des richesses au service des objectifs de la justice sociale, et commencer par le faire pour les populations de son propre pays : cela ne me semble pas utopique.

RECUEILLI PAR
LOUIS DE COURCY

(1) La déclaration de Philadelphie fixe les buts et les objectifs de l'Organisation internationale du travail. En insistant sur la « dignité » de « tous les humains » et en reconnaissant « l'importance des questions économiques et sociales », ce texte préfigure la charte des Nations unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, auxquelles il a servi de modèle.

>>> REPÈRES

Un chercheur en lien social

- Alain Supiot est né à Nantes en 1949. Il est reconnu comme l'un des auteurs les plus qualifiés en matière de droit du travail français. Licencié en sociologie (1972), docteur d'État en droit (Bordeaux 1979) et agrégé des facultés de droit (1980), Alain Supiot a enseigné à l'université de Bordeaux et à celle de Nantes.
- Il a fondé dans cette ville la Maison des sciences de l'homme Ange-Guépin qui promeut une approche transdisciplinaire des transformations du lien social.
- Depuis octobre 2001, il est membre de l'Institut universitaire de France.
- Il a créé en 2007 l'Institut d'études avancées de Nantes. Cet institut accueille et aide les chercheurs, s'attache à organiser de nouvelles relations intellectuelles entre le Nord et le Sud et à construire un regard moins occidental sur les sciences humaines et leurs objets.

À lire

Parmi les ouvrages les plus récents :

- *L'Esprit de Philadelphie, la justice sociale face au marché total*, Le Seuil 2010, 180 p., 13 €.
- *Le Droit du travail*, PUF Que sais-je n° 1268, 4^e édition, 2009.
- *Droit du travail* (avec Jean Pélissier et Antoine Jeammeaud), Dalloz, 24^e édition, 2008.